RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DOSSIER DE PRESSE

Projet de budget 2027 du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

Événement : examen du projet de loi de finances initiale 2027 par l'Assemblée nationale

Instance : Commission des Finances et du Contrôle budgétaire élargie

Date : lundi 9 novembre 2026, à partir de 9 h

Intervenant : le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique

CELLULE DE COMMUNICATION

Dakar, novembre 2026

Sommaire

1. L'essentiel du budget 2027
2. Les grands changements
3. Les innovations
4. Les grands projets et programmes
5. Les infrastructures à construire ou à réhabiliter
6. Les résultats récents
7. Engagements
8. Contact

Le rendez-vous

Le lundi 9 novembre 2026, à partir de 9 h, le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique défend devant la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire élargie de l'Assemblée nationale le projet de budget 2027 de son département.

Ce budget est le premier à décliner pleinement les trois programmes issus de la Lettre de politique sectorielle (LPS) 2025-2029, élaborée en cohérence avec la Vision Sénégal 2050 et l'Agenda national de Transformation. Il intègre la lettre de notification des enveloppes 2027-2029 du 29 juillet 2026 ainsi que les arbitrages rendus à l'issue des conférences budgétaires.

1. L'essentiel du budget 2027

246,67 Md FCFA : budget total du MSHP en 2027, soit **+13,53 %** par rapport à la LFI 2026 (217,28 Md)	**121,81 Md** FCFA de crédits sur ressources internes hors personnel, soit **+17,66 %**	**33,20 Md** FCFA de ressources extérieures (13,46 % du budget), dont 23,60 Md de prêts et 9,60 Md de dons	**25,73 Md** FCFA de mesures nouvelles obtenues, soit **68,96 %** des 37,32 Md sollicités
3 Programmes budgétaires, issus de la LPS 2025-2029	**318,77 Md** FCFA de programmation 2027-2029 sur ressources internes hors personnel	**70,7 %** de couverture des besoins en infrastructures aux normes en 2025 (52,5 % en 2024)	**97,19 %** d'exécution du budget en 2025 (89,57 % en 2024)

Les messages à retenir

- **Un budget en hausse** : 246,67 milliards FCFA, orienté vers les ressources humaines de santé, la disponibilité des médicaments et des vaccins et la modernisation des infrastructures hospitalières.
- **Une architecture nouvelle** : trois programmes (Pilotage, Prévention et promotion de la santé, Offre de soins de qualité) alignés sur la LPS 2025-2029.
- **Des investissements ambitieux** : reconstruction de l'hôpital Aristide Le Dantec, réhabilitation de l'hôpital régional de Thiès, démarrage du projet NATANGUÉ, lancement du siège de l'ARP.
- **Une souveraineté sanitaire à construire** : maturité de l'ARP, relance de l'industrie pharmaceutique locale, phytomédicaments, digitalisation intégrale du secteur.
- **Des engagements devant les députés** : accélérer l'exécution des investissements, assurer la soutenabilité des mesures nouvelles, mobiliser des ressources domestiques pérennes pour les vaccins et les médicaments.

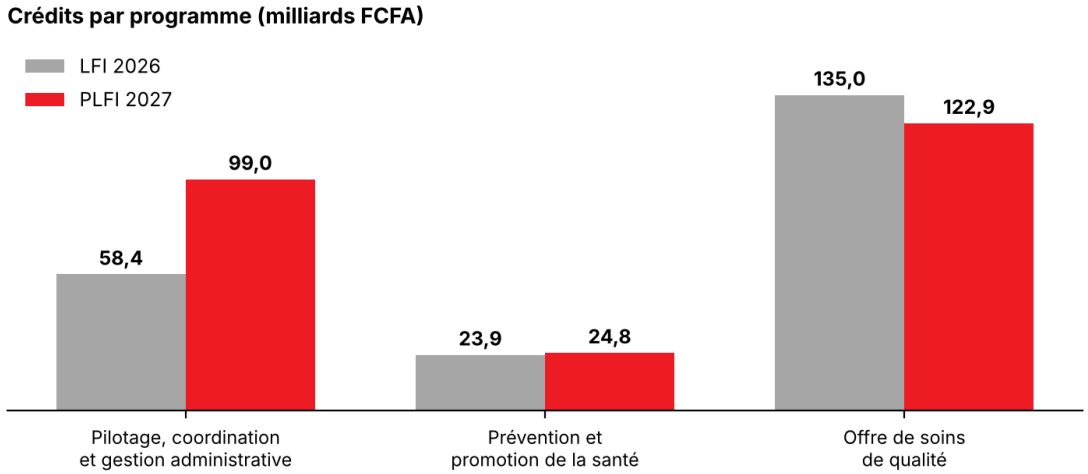
> *« Au-delà des chiffres, il s'agit d'un engagement moral et politique en faveur de la dignité, de la santé et du bien-être de nos concitoyens. »* — Le ministre, rapport de présentation

2. Les grands changements

2.1 Un budget en hausse de 13,53 %

Le projet de budget est arrêté à **246 665 796 462 FCFA**, en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement, contre 217 278 557 940 FCFA en LFI 2026 (+29,39 milliards FCFA). Cette hausse s'explique principalement par les mesures nouvelles obtenues à l'issue des conférences budgétaires (25,73 milliards FCFA sur ressources internes hors personnel) et par l'inscription de 16,6 milliards FCFA de ressources extérieures nouvelles.

Les ressources internes représentent 213,47 milliards FCFA (86,54 %), dont 91,66 milliards de dépenses de personnel. L'enveloppe indicative notifiée en juillet 2026 était inférieure à la LFI 2026 (96,08 contre 103,53 milliards FCFA hors personnel) : les arbitrages ont permis de la porter à 121,81 milliards FCFA.



Source : rapport de présentation du budget 2027 (DAGE). Les écarts par programme reflètent surtout la réimputation de la masse salariale (voir 2.3).

2.2 Première déclinaison complète de la LPS 2025-2029

Le budget 2027 est le premier construit sur les trois programmes issus de la nouvelle Lettre de politique sectorielle. Le bilan 2025 porte encore sur les quatre anciens programmes (Pilotage, Santé de base, Santé de référence, Protection sociale), celui du premier semestre 2026 sur les trois nouveaux. La protection sociale relève désormais, pour l'essentiel, du ministère en charge de l'Action sociale.

Programme	PLFI 2027 (Md FCFA)	Part	Variation vs LFI 2026	Orientation de la LPS
Pilotage, coordination et gestion administrative	98,97	40,12 %	+69,56 %	Gouvernance et digitalisation intégrale du secteur
Prévention et promotion de la santé	24,81	10,06 %	+3,64 %	Développement de la prévention et de la promotion de la santé
Offre de soins de qualité	122,89	49,82 %	−8,95 %	Diversification et amélioration de l'offre de soins
Total	**246,67**	**100 %**	**+13,53 %**	

2.3 Une réécriture des lignes qui change la lecture des chiffres

- **Réimputation de la masse salariale** : environ 26,6 milliards FCFA de dépenses de personnel des établissements et districts sont regroupés au niveau de la Direction des Ressources humaines (DRH) et des Directions régionales de la santé. Cela explique la hausse du programme Pilotage et le recul apparent de l'Offre de soins. **À périmètre constant, la masse salariale globale est quasi stable (+0,56 %).**
- **Primes de motivation** des agents de santé (11,65 milliards FCFA) et **primes des Bajenu Gox** (2,62 milliards FCFA) désormais inscrites en biens et services.
- **Lignes de subvention dédiées** pour l'acquisition des vaccins du PEV et des médicaments des programmes prioritaires (SIDA, tuberculose, cancer, diabète, santé de la reproduction).
- **Chapitres dédiés** pour les contributions du Sénégal à l'OMS (75 millions FCFA) et à la CEPI (111,8 millions FCFA).
- **Fonds d'action médicale** doté de 100 millions FCFA, avec 308 millions FCFA réalloués à la Direction de l'Action médico-sociale.

2.4 Des financements extérieurs en nette progression

Les ressources extérieures atteignent **33,20 milliards FCFA** (dons : 9,60 milliards ; prêts : 23,60 milliards). Les investissements exécutés par l'État sur ressources extérieures passent de 22,6 à 31,52 milliards FCFA (+39,46 %). Les mesures nouvelles extérieures (16,6 milliards FCFA) portent sur le projet **NATANGUÉ** de la Banque mondiale (12,3 milliards) et la **reconstruction de l'hôpital Aristide Le Dantec** (4,3 milliards).

2.5 Les mesures nouvelles obtenues

Programme	Demandées (FCFA)	Obtenues (FCFA)	Taux
Pilotage, coordination et gestion administrative	18 380 112 803	16 361 454 297	89,02 %
Prévention et promotion de la santé	9 607 503 084	4 440 032 158	46,21 %
Offre de soins de qualité	9 327 474 402	4 931 671 629	52,87 %
Total	**37 315 090 289**	**25 733 158 084**	**68,96 %**

Les principales mesures nouvelles financent :

- les salaires des agents contractuels (**10,30 milliards FCFA**) et leur indemnité de logement (3,08 milliards) ;
- l'acquisition des vaccins du PEV et des médicaments des programmes prioritaires (**3,88 milliards**) ;
- le rétablissement et le relèvement des subventions d'exploitation des EPS, du SAMU et des contractuels de la SEN-PNA (**4,91 milliards**), au premier rang l'hôpital Aristide Le Dantec (+438 millions), l'hôpital Abbass Ndao (+356 millions), l'hôpital général de Grand Yoff (+318 millions) et le CHU de Fann (+250 millions) ;
- les primes de motivation des agents de santé (1,22 milliard) ;
- la maintenance des équipements biomédicaux (1 milliard).

3. Les innovations

Le budget 2027 accompagne un ensemble de réformes et de nouveaux dispositifs, certains déjà opérationnels, d'autres programmés pour 2026-2027.

3.1 Santé numérique et données de santé

- **Dossier patient informatisé** : déploiement prévu dans 51 structures de santé, dont 6 EPS, grâce au projet PAENS de la Banque mondiale.
- **Carte numérique de santé** et **carnet de santé de la mère et de l'enfant** : lancement prévu.
- **Cadre juridique** : projet de loi et de décret sur la santé numérique à adopter en Conseil des ministres ; stratégie nationale d'hébergement des données de santé.
- **Intelligence artificielle** intégrée aux outils d'analyse du DHIS2 ; formation, recrutement et fidélisation de **250 agents** dédiés à la gestion des données dans les districts et les hôpitaux.

- **Plan directeur informatique 2027-2031** et mise à niveau de l'infrastructure réseau du Ministère.
- **Outils métiers** : digitalisation des visites à domicile et de l'investigation de la tuberculose, plateforme de gestion des lits d'urgence, tracker des décès maternels et néonatals, système d'information hospitalier intégré.

3.2 Souveraineté pharmaceutique

- **Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP)** : maintien du niveau de maturité 3 de l'OMS, extension aux dispositifs médicaux, au sang et à ses dérivés et aux vaccins, plan opérationnel pour atteindre le **niveau de maturité 4** (standards ICH et PIC/S), poursuite des pôles régionaux.
- **Sérialisation des médicaments** pour lutter contre les faux médicaments et sécuriser la chaîne d'approvisionnement, en cohérence avec le futur dispositif continental ; accréditation ISO 17025 du laboratoire.
- **Relance de l'industrie pharmaceutique locale** : études de faisabilité du Fonds national de développement pharmaceutique, système national d'information pharmaceutique, liste souveraine de médicaments à produire localement, régulation des importations.
- **Trois projets en partenariat public-privé** à l'étude : centre de recherche et d'expertise pour le développement du médicament, centre de formation et de simulation aux métiers de l'industrie pharmaceutique, plateforme logistique pharmaceutique.
- **Phytomédicaments** : 31 projets d'intérêt identifiés dont 17 prioritaires, en vue de développer dix phytomédicaments à l'horizon 2035 ; pharmacopée sénégalaise et protection des savoirs traditionnels.

3.3 Cadre juridique et gouvernance

- **Code de la santé publique** : finalisation et diffusion de sa partie réglementaire.
- **Textes adoptés en comité technique** : projets de loi sur l'exercice de la médecine et l'Ordre national des médecins, sur la santé mentale, sur le tabac et les produits nicotiniques ; projets de décret sur l'organisation du Ministère et sur le Fonds d'action médicale.
- **Réforme hospitalière** : validation, contrats de performance avec les EPS, révision du statut du personnel.
- **Stratégie nationale de transformation du système de santé**, en cours d'élaboration pour remplacer le PNDSS 2019-2028.

3.4 Soins spécialisés et santé publique

- **Greffe de cornée** : microscope spéculaire installé, 28 médecins formés, plateforme de gestion de la liste d'attente acquise ; transplantation à l'hôpital général Idrissa Pouye (HOGIP) et développement de la médecine nucléaire à l'agenda.
- **Centre national Anti-Poison** érigé en établissement public de santé non hospitalier par le décret n° 2026-561 du 10 mars 2026 ; ligne d'urgence 24 h/24 digitalisée, banque nationale d'antidotes et de sérums antivenimeux, accréditation du laboratoire de toxicologie.
- **Prévention** : introduction de nouveaux vaccins (rage et paludisme), dépistage néonatal de la drépanocytose, extension des autotests VIH dans les officines privées.

4. Les grands projets et programmes

4.1 Les trois programmes en détail

Pilotage, coordination et gestion administrative : 98,97 milliards FCFA

- **Contractualisation** des ressources humaines : 26,07 milliards FCFA.
- **Primes de motivation** : 11,65 milliards FCFA ; **maintenance des équipements biomédicaux** : 6,99 milliards FCFA (dont 1 milliard de mesure nouvelle).
- Subventions à l'ARP, à l'IRESSEF et aux centres régionaux de formation, bourses de l'ENTSS ; renforcement de capacités des infirmiers et sages-femmes d'État (270 millions FCFA).
- Projets de digitalisation du système de santé et de relance de l'industrie pharmaceutique locale.

Prévention et promotion de la santé : 24,81 milliards FCFA

- **Vaccins du PEV** : 6,17 milliards FCFA ; médicaments contre le SIDA, la tuberculose et le cancer, produits de santé de la reproduction.
- **Bajenu Gox** : 2,62 milliards FCFA ; **Centre national Anti-Poison** : 400 millions FCFA.
- Investissements (711 millions FCFA) : maladies chroniques non transmissibles (415 millions), santé néonatale, maternelle et infantile (258 millions), système de santé maternelle et infantile dans la région centrale (38 millions).

Offre de soins de qualité : 122,89 milliards FCFA

- **Investissements** : 43,48 milliards FCFA (35,38 % du programme), dont 31,52 milliards sur ressources extérieures.

- **Transferts courants** : 34,23 milliards FCFA (+13,05 %) pour la subvention d'exploitation des EPS, le dispositif « Yeksina Djeguessina » et le fonctionnement du CNDT.
- **Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens** des EPS : 2,08 milliards FCFA ; transferts NATANGUÉ à l'ARP, au SAMU et à la SEN-PNA : 1,68 milliard FCFA.

4.2 Les priorités de santé publique

Domaine	Ce que prévoit le budget 2027	Résultats récents
Vaccination	Ligne PEV portée à 6,17 Md FCFA (+1,5 Md de mesure nouvelle) ; nouveaux vaccins (rage, paludisme) ; 13 dépôts régionaux de vaccins prévus	Couverture RR1 : 87 % en 2025 contre 63,16 % en 2024
Lutte contre la maladie	Médicaments : SIDA 1,13 Md, tuberculose 0,82 Md, cancer 0,34 Md, contraception 0,10 Md ; accès au cancer, à la dialyse et à la chirurgie cardiaque ; plan stratégique national intégré 2026-2030	Charge virale supprimée chez 92 % des PVVIH ; dépistage de l'hypertension à 14,7 % (5 % en 2024)
Maladies non transmissibles et santé mentale	Projet MNT (415 M FCFA) ; clinique diabète et hypertension à Touba ; plan stratégique national de santé mentale	Dépistage de l'hypertension presque triplé en un an
Santé de la mère et de l'enfant	Projets de santé néonatale, maternelle et infantile (296 M FCFA au total) ; tracker des décès maternels et néonatals	Consultations prénatales adéquates : 27 % (17 % en 2024) ; 7 maternités mises en service
Urgences et riposte	Équipement des services d'accueil des urgences (300 M FCFA) ; extension du SAMU ; centres d'opérations d'urgence sanitaire ; mise en œuvre du Pandemic Fund	Décès aux urgences : 1,6 % (2 % en 2024) ; districts détectant et contrôlant les épidémies : 92 % (75 %)
Ressources humaines	Contractualisation (26,07 Md FCFA) ; primes de motivation ; formation de 250 agents data	Besoins en personnel qualifié satisfaits à 65,73 % (62,99 % en 2024)
Hôpitaux et secteur privé	Subventions d'exploitation rétablies et relevées (+4,91 Md FCFA) ; CPOM ; réforme hospitalière	Structures privées autorisées à ouvrir : 85,18 % (65 % en 2024)

5. Les infrastructures à construire ou à réhabiliter

Le programme Offre de soins de qualité concentre **43,48 milliards FCFA d'investissements** en 2027 (11,96 milliards sur ressources internes, 31,52 milliards sur ressources extérieures).

5.1 Les grands chantiers financés en 2027

Projet	Nature	Financement 2027	Source
Hôpital Aristide Le Dantec	Reconstruction ; gros œuvre en cours	11,30 Md FCFA (dont 4,3 Md de mesure nouvelle)	Prêt Société Générale
Hôpital régional Ahmet Sakhir Ndiéguène de Thiès	Réhabilitation ; travaux d'extension en cours	9,60 Md FCFA	Don JICA
Projet NATANGUÉ (2026-2030)	Renforcement du système de santé et de protection sociale	10,62 Md FCFA d'investissements + 1,68 Md de transferts (ARP, SAMU, SEN-PNA)	Prêt Banque mondiale
Siège de l'ARP	Construction ; lancement prévu en 2027	Coût estimé : 40 Md FCFA	—
Centre de santé de Diakhaye	Construction et équipement	1,77 Md FCFA	Ressources internes
Neuf (9) centres de santé	Construction et équipement	1,00 Md FCFA	Ressources internes
Diverses structures sanitaires et structures de référence	Construction et réhabilitation	2,14 Md + 2,56 Md FCFA	Ressources internes
Clinique diabète et hypertension, Touba	Construction au centre de santé ; prévue en 2027	—	—
Équipements	Structures de santé (1,6 Md), structures de référence (1,6 Md), services d'urgence (0,3 Md), laboratoires (0,4 Md)	3,90 Md FCFA	Ressources internes
Couverture sanitaire, volet offre de soins	Projet DPL 2 Japon	0,595 Md FCFA	Ressources internes

Source : tableau 14 du rapport de présentation du budget 2027 (DAGE) et perspectives 2027 des programmes.

5.2 Les chantiers en cours et les mises en service

- **Hôpital de niveau 3 de Tivaouane (EPS 3, 300 lits)** : construction achevée, réception technique finalisée ; mise en service effectuée.
- **Centre national d'oncologie de Diamniadio** : travaux en cours, livraison initialement fixée à juillet 2026.
- **Pôles mère-enfant** : Sheikha Fatma (HOGIP) et centre hospitalier national de Ndioum en chantier ; pôle mère-enfant du CHR de Tambacounda : appui technique à la mise en service finalisé.
- **CHU de Fann** : service de neurologie et de kinésithérapie en construction.
- **Autres chantiers suivis** : centre de santé de Jaxaay, blocs opératoires de Bambey et de Darou Khoudoss (réhabilitation).
- **Plateau technique** : mise à niveau des accélérateurs de particules de Dalal Jaam et de Touba (radiothérapie) ; 7 usines de production d'oxygène et 35 centrales VPSA en exploitation.
- **À venir** : construction de 13 dépôts régionaux de vaccins, d'un magasin central pour la logistique d'urgence et d'un siège fonctionnel pour le CNDT ; mise en service du laboratoire réhabilité du Centre national Anti-Poison.

5.3 Les réalisations de 2025

La couverture des besoins en infrastructures répondant aux normes est passée de **52,5 % à 70,7 %**, au-delà de la cible de 70 %, grâce à la mise en service et à la normalisation de **26 structures** :

- trois pôles de spécialités et de référence, dont les unités de Pikine et de Tambacounda et le nouveau pôle de neurologie de Fann ;
- sept maternités renforçant le plateau technique néonatal ;
- quinze postes de santé réalisés dans le cadre du PUDC ;
- le centre de santé de Passy.

Au deuxième trimestre 2026, les districts ont par ailleurs reçu 31 ambulances médicalisées, 37 échographes, 30 thermocoagulateurs et 14 électrocardiogrammes.

6. Les résultats récents

Quelques indicateurs marquants de la performance du Ministère en 2025.

Indicateur	2024	2025	Cible 2025
Exécution du budget de l'État	89,57 %	97,19 %	97,50 %
Couverture des besoins en infrastructures aux normes	52,50 %	70,70 %	70 %
Couverture vaccinale RR1 (0-11 mois)	63,16 %	87 %	95 %
Consultations prénatales adéquates	17 %	27 %	46 %
Dépistage de l'hypertension artérielle	5 %	14,7 %	35 %
Districts ayant détecté et contrôlé des épidémies	75 %	92 %	100 %
Structures privées disposant d'une autorisation d'ouverture	65 %	85,18 %	70 %
Taux de décès aux urgences	2 %	1,6 %	1 %
Demandes de prise en charge des soins coûteux satisfaites	64 %	78 %	50 %
Besoins en personnel de santé qualifié satisfaits	62,99 %	65,73 %	75 %

Source : rapport annuel de performance 2025 et synthèse du rapport de présentation du budget 2027.

Sur les huit indicateurs suivis par l'ancien programme Santé de base, six sont en progression malgré le retrait de l'USAID. Sur 4 696 demandes de prise en charge de soins coûteux, 3 670 ont été satisfaites, dont 1 900 au niveau régional grâce aux conventions d'agrément signées avec les hôpitaux régionaux.

Exécution 2026 : au 30 septembre 2026, le budget hors personnel et hors ressources extérieures est exécuté à 69,43 % (75,11 milliards FCFA ordonnancés sur 108,19 milliards FCFA de crédits ouverts), contre 42,01 % au deuxième trimestre. Le programme Pilotage dépasse le rythme attendu (89,48 %).

7. Engagements

Les engagements du ministre devant la Commission

1. **Accélérer l'exécution des investissements**, en anticipant les procédures de passation des marchés et la mobilisation des contreparties des projets financés par les partenaires.
2. **Assurer la soutenabilité des mesures nouvelles**, notamment celles relatives aux agents contractuels, dans le cadre de l'actualisation du DPPD 2027-2029.

3. **Mobiliser des ressources domestiques pérennes** pour le financement des vaccins et des médicaments des programmes prioritaires.

8. Contact

Cellule de Communication (CCOM)

Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, Dakar

Ngoné Diakhaté, Chargée des relations presse

Téléphone : +221 77 293 51 09 ; +221 78 433 91 91

Courriel : communication@sante.gouv.sn